



SAINT-ETIENNE DE-GOURGAS

Commune de Saint Etienne de Gourgas
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

Date de la convocation : 24 janvier 2022

Présents : Mesdames BATACHE Carmen, JIBAUD Anne-Marie et BOUSQUET Elisa, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, GRIMAL Christian, CORROCHANO Roger, BOUSQUET Julien, PASTOR Robert, LE DROGO Didier

Absent : Monsieur PRADEILLE Jean-Philippe

Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

1- Hérault Energies : Travaux en maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le syndicat Hérault Energies souhaite poursuivre son action auprès des communes mais a besoin d'évoluer dans son mode de financement pour assurer la compétence éclairage public. Il est proposé aux communes souhaitant poursuivre leur partenariat avec Hérault Energies de conventionner pour une durée de 5 ans et de participer à hauteur de 25% de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) versée chaque année à la commune, soit en moyenne 2000 euros.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec Hérault Energies.

2- Attribution logement communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement communal situé en dessus de la Mairie a fait l'objet de travaux de rénovation. Une offre est parue le 7 janvier 2022 sur le site internet de la commune pour proposer ce T5 à la location à 600€ charges comprises.

Aucune famille du village ne s'est manifestée, mais une candidature extérieure répond aux critères.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve le choix des locataires retenus et fixe une date de bail au 1^{er} mars 2022.

3- Débat sur la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un débat obligatoire doit se tenir avant le 18 février 2022 relatif à l'ordonnance sur la protection sociale complémentaire. Au 1^{er} janvier 2025, un décret fixera l'obligation des employeurs publics à une participation minimum de 20% pour la complémentaire prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 une participation

minimum de **50%** pour la complémentaire santé. Le montant de ces participations sera fixé par décret.

Actuellement, la commune emploie 4 titulaires et 3 contractuels, et verse une participation de 10€ sur la garantie prévoyance pour le personnel titulaire.

Pour la mutuelle santé, la commune ne verse aucune participation. Une réflexion est à mener pour tendre vers cette obligation avant les échéances butoir.

4- Projet Esplanade

Monsieur Le Maire rappelle que le projet de l'esplanade a reçu une suite favorable de la part du Département et de la Région, et qu'une demande de subvention auprès de l'Etat a été redemandée en janvier 2022 (DETR).

Le projet comporte la réfection du mur de soutènement côté parking sous lequel sera installée l'aire de jeux pour enfants, il a été décidé que ce mur serait finalement réalisé par la régie technique municipale.

La création de l'esplanade sera le projet important à mener en 2022.

5- Programme investissement 2022

Monsieur Le Maire dresse les projets potentiels à budgétiser sur l'exercice 2022, ils devront être précisés et validés définitivement avant le vote du budget :

- Tour du château Etude
- Plafond tribune Eglise
- Logements communaux (volets gîtes, portes entrée, façade arrière Maison de Rose)
- Trottoirs
- Création d'un parking sécurisé à l'école et d'une rampe d'accès PMR
- Climatisation salle des fêtes
- Réfection chemins communaux ...

Questions diverses :

Interroger les services du Département sur la sécurisation de la Route de Gourgas

Contrôle du four banal d'Aubaygues avant sa mise en service

Ouvrir chemin communal de la Primelle à la route des condamines

Le Maire,

Monsieur Jean-Luc REQUI

